

Dans sa conclusion, M. Fleming a souligné qu'au moment où l'on élaborerait les articles de la convention sur l'Association, les opinions exprimées influeraient sur l'attitude des membres quant à la décision finale. Le Ministre a dit: "Chaque pays étudiera en toute liberté le rapport des directeurs et décidera à la lumière des circonstances données s'il veut ou non devenir membre de la nouvelle Association".

Pendant des années, la Deuxième Commission a étudié la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. La difficulté de trouver pour le développement une source multilatérale de capital suffisante pour répondre aux innombrables besoins a retenu l'attention des participants aux débats sur l'IDA à Washington. Les mêmes préoccupations avaient alimenté les discussions sur le SUNFED.

Avances de capitaux

La délégation canadienne tout en approuvant le principe d'un fonds pour le développement économique, avait invité les pays à la prudence en ce qui concerne la création de SUNFED, compte tenu des circonstances. Ceux qui pourraient le plus y contribuer semblent hésitants à créer le SUNFED dans un avenir rapproché. Ils soutiennent que les exigences de la défense leur interdisent de consacrer à la mise en valeur économique des sommes importantes. Cependant, au cours des derniers mois, un climat politique plus clément s'est fait sentir. Espérons que nous réaliserons une entente sur le désarmement nous rapprochant ainsi d'une véritable paix. N'oublions pas cependant que dans le passé des espoirs semblables ont été déçus. Le problème est ardu et ne peut se résoudre en peu de temps. Mais quelles que soient les perspectives de désarmement, il nous faut à mon avis augmenter les fonds disponibles pour des avances de capitaux. C'est pourquoi le Canada étudie d'un œil favorable les propositions portant sur l'IDA, tout en formulant certaines réserves quant aux modalités. Indépendamment des perspectives d'un accord prochain sur le désarmement, l'IDA semble avoir obtenu l'approbation de principe des pays qui pourraient effectuer les contributions les plus importantes. C'est de ce côté que semblent être les possibilités concrètes.

Cela étant, le Canada ne peut se prononcer sur toute nouvelle institution pour des avances de capitaux, du moins jusqu'à ce que l'expérience ait établi si la formule de l'IDA est viable, et s'il conviendrait d'y adjoindre des ententes supplémentaires.

De nombreux représentants ont spéculé sur les modalités de formation de l'IDA et sur les méthodes qui permettraient le mieux d'en arrêter les programmes. Les gouverneurs de la Banque seraient tenus au courant de ces discussions. La Commission pourrait soumettre officiellement à la Banque les procès-verbaux de ses débats sur l'IDA, car nous sommes convaincus que les opinions exprimées par la Commission seront étudiées lors de la rédaction de la charte de l'IDA.

Au cours des débats sur le progrès et l'administration du Fonds spécial, la délégation du Canada a signalé que les pays insuffisamment développés pouvaient bénéficier de diverses formes d'aide, dont chacune présente certains avantages et